

Paris, le 03 juillet 2026

FIN DE VIE – LOI SUR L'AIDE À MOURIR :

FAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT UNE PRIORITE NATIONALE

Dans la perspective du vote définitif de la loi sur l'aide à mourir le 15 juillet prochain, son adoption en [troisième lecture](#) à l'Assemblée nationale le 30 juin dernier marque une évolution majeure de notre législation. Parce qu'elle touche à l'intime, à la dignité de la personne humaine et à notre conception de la solidarité, cette nouvelle étape appelle une **vigilance particulière** dans sa mise en œuvre.

Garantir un accompagnement digne pour tous

Pour **Familles de France**, cette loi ne saurait faire oublier une priorité essentielle : garantir à chaque personne malade, âgée, en situation de handicap ou en grande vulnérabilité **un accès réel à des soins de qualité, à des soins palliatifs accessibles partout sur le territoire et à un accompagnement humain, psychologique, social et familial à la hauteur de ses besoins.**

Depuis de nombreuses années, notre mouvement défend **une société qui prend soin des plus fragiles**. La sollicitude n'est pas seulement une valeur ; elle est un **engagement collectif**. Elle consiste à **entourer, écouter, soulager, soutenir et accompagner** la personne jusqu'au terme de sa vie, sans jamais la laisser seule face à la souffrance, au découragement ou au sentiment d'abandon.

Des fragilités qui ne peuvent être ignorées

Cette exigence est d'autant plus forte que notre système de santé traverse une période de profondes tensions. Les **difficultés d'accès aux soins**, les **inégalités territoriales**, le **manque de professionnels**, l'**insuffisance de certaines structures de soins palliatifs** et l'**épuisement des aidants familiaux** constituent une réalité que vivent quotidiennement des milliers de familles.

Une demande qui doit toujours être pleinement accompagnée

Dans ce contexte, il est indispensable que toute personne exprimant une demande d'aide à mourir bénéficie, en amont, d'un **accompagnement particulièrement approfondi**. Derrière une telle demande peuvent se mêler **la douleur, la peur, la solitude, la dépression, le sentiment de perdre sa dignité**, mais aussi celui **d'être devenu un poids pour ses proches ou pour les équipes soignantes**.

Aucune personne ne devrait être conduite, même inconsciemment, à considérer que sa disparition constituerait la meilleure solution pour épargner à son entourage des inquiétudes, des contraintes ou de la fatigue. Une société fraternelle doit au contraire transmettre un message clair : **chaque vie conserve sa valeur**, quelles que soient la maladie, la dépendance, le handicap ou le grand âge, et chacun doit pouvoir se sentir **attendu, entouré et soutenu**.

Faire de l'accompagnement un droit effectif

Familles de France appelle donc les pouvoirs publics à **faire de l'accompagnement un véritable droit effectif**. Cela implique de poursuivre un **développement ambitieux des soins palliatifs**, de **renforcer l'accompagnement psychologique**, de **soutenir davantage les aidants familiaux**, de **lutter contre l'isolement**, d'**assurer un accès équitable aux soins sur tout le territoire** et de veiller à ce que **chaque demande d'aide à mourir fasse l'objet d'une évaluation globale** prenant pleinement en compte les dimensions **médicales, psychologiques, sociales et familiales**.

Une vigilance indispensable

La mise en œuvre de cette loi devra être suivie avec la plus grande attention afin que les **garanties prévues protègent réellement les personnes les plus vulnérables** et que **jamais une demande de mort ne trouve son origine dans un défaut de soins, d'accompagnement ou de soutien**.

Une conviction portée par Familles de France

Parce qu'une société se grandit par la manière dont elle prend soin des plus fragiles, **Familles de France** continuera à défendre une politique de la fin de vie fondée sur **la solidarité, la présence, les soins palliatifs et la sollicitude**. C'est en donnant à chacun les moyens de vivre sa fin de vie **entouré, soulagé et respecté** que nous renforcerons la confiance des familles et la cohésion de notre société.

« La véritable liberté de choisir suppose que toutes les alternatives aient été pleinement offertes. »

Contacts presse :

Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92

Émilie Souplet – Pôle Éducation | 06 27 67 20 61